



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 081-218101632-20221005-2022_DEL95-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 OCTOBRE 2022

2022 / 04 / 19

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 25
REPRESENTE	: 08
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 28 Septembre 2022

Date d’Affichage : 28 Septembre 2022

Secrétaire de Séance : Guy ESTRABAUD

Etaient présents :

Olivier FABRE, Françoise ROUQUETTE, Agnès MAUREL, Wilfried PÉNÉLA, Corine ALBERT, Christophe ASSÉMAT, Karine LOUP, Philippe BANCAL, Janine BARENS, Cathy ROQUES, Serge GORIN, Michel BERBESSOU, Marie GUIRAUD, Séverine ARMÉRO, Michel MARTIN, Josiane ESTRABAUD, Benoît PUECH, Stéphanie LAFONT, Alexandre CÈNES, Clothilde ASSÉMAT, Fabrice CAUQUIL, Elizabeth ORIVES, Evelyne MARTY-MARINONE, Guy ESTRABAUD, Frédéric CÈNES.

Etaient absents représentés :

André AMALRIC par Janine BARENS
Laurent MONNIER par Olivier FABRE
Cécile CHABBERT par Françoise ROUQUETTE
Jean-Michel BRIANT par Serge GORIN
Chantal CASTAGNÉ par Alexandre CÈNES
Valentin IOUALALEN par Guy ESTRABAUD
Fabienne CARAGUEL par Agnès MAUREL
Pascale BORIES par Christophe ASSÉMAT

OBJET : Travaux de réfection de la rue Méjanel - Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage avec le SIVAT

Le conseil municipal :

Vu la délibération du conseil municipal du 29 juin 2022 sollicitant le SIVAT à consentir à la Ville de Mazamet une délégation temporaire de maîtrise d’ouvrage pour l’exécution de travaux de réfection de la rue Méjanel ;

CONSIDERANT qu'à cet effet une convention a été établie fixant les obligations de chacune des parties ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du 27 septembre 2022 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- D'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIVAT ci-après annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer et engager toutes les démarches relatives à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance



Guy ESTRABAUD



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*